

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le

ID : 031-200068807-20181204-268_2018-DE

dont le Conseil doit être composé	En exercice	En assistance à la séance	En absence part à la délibération
48	48	37	44

N° 268/2018

OBJET : Procédure de recrutement des agents non titulaires placés sur des emplois non permanents au sein de la Communauté de Communes Bassin Auterivain – Année 2019

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire annuellement d'anticiper les besoins en recrutements d'agents contractuels.

En effet, des situations imprévisibles telles que l'absence d'un agent momentanément indisponible, un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier au sein des services doivent être envisagées afin d'assurer la continuité du service.

A ce titre, Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder à l'ouverture de plusieurs postes non permanents en contrat à durée déterminée pour l'année 2019, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,

AUTORISE Monsieur le Président à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 12 mars 2012 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles, palier un accroissement temporaire d'activité ou un besoin saisonnier,

MANDATE Monsieur le Président à toute fin d'engagement de la procédure de recrutement correspondante,


CHARGE ce dernier de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2019 de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Recensement des besoins en personnel sur l'année 2019
Recrutement d'agents contractuels

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
 Reçu en préfecture le 11/12/2018
 Affiché le 
 ID : 031-200068807-20181204-268_2018-DE

Saisonniers pour le centre de loisirs Louis Souillès

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°1	séjour ski	4/03/2019 au 8/03/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°2	juillet/aout	du 8/07/2019 au 2/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°3	juillet/aout	du 8/07/2019 au 2/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°4	juillet/aout	du 8/07/2019 au 2/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°5	juillet/aout	du 8/07/2019 au 2/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°6	aout	du 5/08/2019 au 31/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 12.5 HS
Agent n°7	aout	du 5/08/2019 au 31/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°8	aout	du 5/08/2019 au 31/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS
Agent n°9	aout	du 5/08/2019 au 31/08/2019	adjoint animation	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h + 25 HS

Service technique - agents entretien

Agents d'entretien des bâtiments intercommunaux

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°10	renfort annuel	01/01/2019 au 31/12/2019	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°11	congés estivaux	du 15/07 au 23/08/2019	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 20h
Agent n°12	congés estivaux	du 05/08/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 25h

Saisonnier - entretien polyvalent service technique

Agent n°13	saisonnier	du 15/07/2019 au 14/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°14	saisonnier	du 1/08 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h

Siège

Agent d'accueil du siège de la CCVA à remplacer durant ses congés estivaux

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°15	congés estivaux	du 05/08/2019 au 31/08/2019	adjoint administratif	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h

Service collecte et valorisation des déchets

Service collecte - renforts ponctuels sur l'année

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°16	renforts collecte durant les petites vacances suite à congés du personnel	Vacances scolaires Février, Printemps, Toussaint, Noël	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°17	renforts collecte durant les petites vacances suite à congés du personnel	Vacances scolaires Février, Printemps, Toussaint, Noël	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°18	renforts collecte durant les petites vacances suite à congés du personnel	Vacances scolaires Février, Printemps, Toussaint, Noël	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°19	renforts collecte durant les petites vacances suite à congés du personnel	Vacances scolaires Février, Printemps, Toussaint, Noël	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°20	renforts collecte durant les petites vacances suite à congés du personnel	Vacances scolaires Février, Printemps, Toussaint, Noël	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h

Saisonniers service collecte et déchèterie

Agent n°21	juillet - remplacement de congés	du 08/07/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°22	juillet - remplacement de congés	du 08/07/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°23	juillet - remplacement de congés	du 15/07/2019 au 28/07/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°24	juillet - remplacement de congés	du 22/07/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°25	juillet - matériel fête	du 01/07/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le

ID : 031-200068807-20181204-268_2018-DE

Agent n°26	août - remplacement de congés	du 01/08/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°27	août - remplacement de congés	du 01/08/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°28	août- remplacement de congés	du 01/08/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°29	août- remplacement de congés	du 01/08/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°30	août - matériel fête	du 01/07/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°31	juillet - déchèterie	08/07/2019 au 31/07/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°32	août - déchèterie	du 01/08/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h

Titulaire service collecte - momentanément indisponible

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°33	remplacement congé maladie ordinaire	du 01/01/2019 au 31/06/2019	adjoint administratif	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h

Saisonnier ALSH cuisine

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°34	Renfort estival	du 08/07/2019 au 31/08/2019	adjoint technique	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 33h

Saisonnier ALSH Toussaint

Remplacement de	Motif	Période	cadre d'emploi	fondement juridique	Nature du contrat
Agent n°35	Renfort	du 21/10/2019 au 31/10/2019	adjoint animation	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°36	Renfort	du 21/10/2019 au 31/10/2019	adjoint animation	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°37	Renfort	du 21/10/2019 au 31/10/2019	adjoint animation	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h
Agent n°38	Renfort	du 21/10/2019 au 31/10/2019	adjoint animation	l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984	CDD 35h